

Bon No: 004419220		1ere Gachée: 07:58 (1)		Date: 29/05/2026 reap220526110233		Zone: TRANSPORT TOI	
Quantité: 7.00 m3		référence commande(2):				Véhicule: M05 8x4 BONARD M87 YOHANN	
client: 410209 chantier: 020951		AQUALMI Hermonville		35 RUE DE LA VIOLETTE 51300 Marolles 21 rue de Prouilly 51220 Hermonville			
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale	
ATTENTE 09:00		00:00		température: vitesse du vent: validité:		CONSEILS DE SECURITE: XI:irritant en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures 	
code Béton NJB205C350		désignation(6)(8) BPS		certification XC1		classe d'exposition(3) CLasse Chlorure CL 0,40	
consistance(7) S5		Dmax 10		ciment(type et classe) CEMII B-LL 42.5R CE CP2 NCEMII B-LL 42.5R		Additions(type) 0	
dosage(C+Ka)(5) 0		Résistance caractéristique(4) C20/25		appellation commerciale C20/25 XC1 S5 Dm10 CEM2 350			
Propriétés particulières spécifiées Micro Beton							
SERVICES				ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE	
POMPE MORTIER M3 POMPE MORTIER CONTRIB ENVIRON TAXE CARBONE HAUSSE ENERGIE ECO-PARTICIPATION				FIBRES SYNTHETIQUES SPHRE OPTIMA 1369		NOM: signature du client:	
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:				signature:			

(1) Sauf dispositions particulières,le béton doit être mis en oeuvre,au plus tard,2 heures après la fabrication de la première gachée

(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié

(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression,non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm

(4) contrôle de la résistance sur cylindres.

(5) Dosage minimal en liant équivalent,si spécifié par le client pour les BPS;dosage nominal en ciment pour les BCP.

(6) BCPN:Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201;BCPE:Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.

(7) ou rapport E/C suivant la spécification.

(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1

(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1